



ANIMATION ENFANCE ET PERSONNES ÂGÉES

La durée de la formation est de 3 ans. Une période de formation en milieu professionnel de 22 semaines en centres de loisirs, en maisons des jeunes et de la culture ou en résidence pour personnes âgées permet aux élèves de parfaire leur apprentissage des pratiques professionnelles.

Le titulaire du Bac Pro Animation Enfance et Personnes Âgées doit avoir le goût des relations humaines, apprécier le travail en équipe, être à l'écoute et savoir encadrer un groupe. Il doit respecter le secret professionnel et avoir le sens des responsabilités. Il doit savoir faire preuve de méthode, d'organisation, d'une bonne expression écrite et orale, d'autonomie et de dynamisme.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Après la classe de 3ème

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

- Animateur territorial
- Animateur loisirs, socio-culturels
- Animateur de quartier, en centres sociaux, en EHPAD
- Médiateur

POURSUITES D'ÉTUDES

- BP JEPS (par apprentissage)
- BTS SP3S, ESF
- BUT Animation
- Diplôme de Moniteur éducateur
- DEAES (Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social)

LA FORMATION

LES OBJECTIFS :

Former des animateurs généralistes capables de concevoir et réaliser des activités d'animation de nature variée, notamment auprès d'un public jeune et de personnes âgées en perte d'autonomie.

LES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS DISPENSES :

- Activités contribuant au fonctionnement de la structure par la mise en œuvre d'un projet d'animation
- En seconde, une journée de formation en structure par semaine servant de point de départ aux enseignements professionnels
- Activités d'animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel, en établissement ou à domicile
- Activités d'animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens

Nous contacter



5 rue Auguste Dedecker
BP 80012
88152 THAON LES VOSGES
Tél : 03 29 39 31 67
ce.0880064@ac-nancy-metz.fr